



Quel(s) traitement(s) des situations de discriminations par la collectivité ?



Pourquoi s'engager

« La lutte contre les discriminations ne peut se réduire à la dénonciation des discriminations et au renforcement – encore à parfaire – des droits des personnes qui en sont victimes ». En effet, pour prévenir et lutter contre les discriminations, il est également indispensable de faire levier et transformer les pratiques discriminantes des organisations, des institutions, des règles, des procédures...

En ce sens, la démarche AntidiscrimiNantes s'attache à la fois :

- **au traitement individuel des situations**, visant à soutenir, informer et accompagner les victimes de discriminations (sur le temps court, quasi immédiateté de la réponse),
- **au traitement collectif et structurel des situations**, visant à révéler les discriminations et transformer les pratiques pour corriger et prévenir les discriminations (sur le temps moyen/long).

Ce double objectif se met en mouvement avec des temporalités différentes : elle peut alors créer une dissonance pour les victimes comme pour les acteurs qu'il nous faut accompagner.

Cette fiche pratique vise à expliciter les modes de faire et les capacités d'actions de la Ville de Nantes dans le cadre de la démarche AntidiscrimiNantes.

Pour comprendre les modes de traitement des situations par la collectivité, les types des situations de discriminations enregistrées sont d'abord rappelés **(1)**.

Les actions menées par la Ville de Nantes dans le cadre de la démarche AntidiscrimiNantes **(2)** sont ensuite présentées, à savoir :

- **(2.1) Observer et analyser** : A travers l'observatoire des discriminations, la Ville réalise une compilation des situations rencontrées chaque année.
- **(2.2) Traiter les situations de discrimination qui concerne la collectivité**,



En pratique

1. Les types de situations révélées dans la démarche AntidiscrimiNantes

En droit, la discrimination est définie comme l'acte de traiter défavorablement une personne, ou un groupe de personnes, en raison d'un critère défini par la loi dans un domaine visé par la loi. Elle résulte de phénomènes individuels et collectif complexes, impliquant à la fois : les représentations sociales, des rapports de domination, d'interactions spécifiques, des inégalités, fruit de l'histoire et de l'organisation de nos sociétés.

La démarche AntidiscrimiNantes enregistre 3 types de situations discriminatoires ou de violences discriminatoires :

- celles dites de discrimination (ou harcèlement discriminatoire).
- celles dites connexes : comme l'homophobie, le racisme, le sexisme, le validisme... qui sont souvent « l'antichambre » des discriminations,
- celles dites complexes qui relèvent de l'accès au droit (droit au séjour, droits de l'enfant, droit des locataires...), des problèmes de relations aux administrations, de la gestion de conflits...



En pratique (suite)

2. Les actions menées par la collectivité dans le cadre de la démarche AntidiscrimiNantes

Observer et analyser

La démarche AntidiscrimiNantes a pour objectif de **nommer et rendre visibles les discriminations**.

L'**observatoire nantais des discriminations** a notamment pour missions de révéler les discriminations sur le territoire, puis d'interpréter les données recueillies.

Pour cela, **il s'appuie, entre autres, sur les situations remontées** par AlloNantes Discriminations, les membres du Réseau d'Acteurs de Vigilance et d'Actions contre les Discriminations (RAVADis), les fiches de signalement...

En tant que coordinatrice de la démarche AntidiscrimiNantes, **la Direction égalité enregistre les situations révélées, de façon anonymisée, dans la base de données de l'observatoire nantais des discriminations**.

Pour contribuer à la fonction d'observation, les situations remontées rendent compte à minima des éléments suivants : attente de la personne victime, localisation de la structure mise en cause et secteur d'activité, description de la situation (critère, domaine...), genre, âge, domiciliation de la personne ayant été victime, orientation proposée ou accompagnement mis en place.

Dans ses activités, l'observatoire utilise ces données pour rendre compte des situations rencontrées sur le territoire vis à vis d'une problématique. Par ailleurs, **il rend compte de la compilation des situations et de son analyse au sein d'un rapport d'activité annuel**, qu'il présente aux partenaires de la démarche.

L'observatoire nantais des discriminations a pour vocation d'objectiver les discriminations et d'en faire une question sociale et une priorité de l'action publique. Il répond aux deux postulats suivant : d'un côté l'importance du ressenti, de la perception, du vécu et de ce fait de l'effectivité des discriminations, de l'autre, le déni et l'invisibilisation de celles-ci.

Traiter les situations concernant de discriminations concernant la collectivité

Au delà de l'enregistrement des situations remontées, la Direction égalité a en charge le traitement des situations concernant la collectivité, en lien avec les directions concernées et éventuellement des membres du RAVADis concernés.

Dans le cas d'une situation révélant un traitement discriminant par la collectivité

La direction égalité prend contact avec les directions compétentes (ou réciproquement) pour interpeller et dialoguer sur la situation, veiller au rappel et à l'application du droit de la non-discrimination. Il peut être proposé des actions correctives, voire punitives, notamment pour veiller à transformer les pratiques.

Une médiation peut être mise en place.



Exemple de situation : Des personnes étrangères se sont plaintes de l'application différente d'une règle lors de démarche Administrative à la Mairie. Un acteur associatif membre du RAVADis a sollicité la Direction Égalité pour signaler le refus de traitement de la demande.

Pré-qualification de la situation : discrimination directe sur le critère de l'origine dans le domaine de l'accès au service public.

Traitement de la situation : un échange entre les services concernés et l'acteur du RAVADis a clarifié le cadre réglementaire en vigueur. La mise à jour de la procédure a permis d'assurer sa bonne application par les agentes et agents et faciliter son explication auprès des usagers et usagères.



En pratique (suite)

Dans le cas d'une situation révélant un traitement discriminant par un partenaire de la collectivité

La direction égalité et la direction pilote - au regard de la politique publique concernée (*voir encadré ci-dessous*) ou de l'acteur incriminé - en échantent pour identifier et mettre en œuvre des actions de correction, de dialogue ou de prévention.

Exemple de situation : Par plusieurs canaux, la démarche AntidiscrimiNantes enregistre des situations discriminatoires dans l'accès au transport commun : refus de déploiement de rampe de bus pour une personne en situation de handicap, propos injurieux.

Pré qualification de la situation : discrimination directe dans le domaine d'un service public sur le critère de la situation de handicap, injure.

Traitement de la situation : Dans le cadre de la démarche AntidiscrimiNantes, la direction Égalité et la direction mobilité s'entretiennent pour interpellier le prestataire sur les process en place et les règles transmises à ses salariées et salariés ainsi que sur le dialogue avec les usagères et usagers sur cette question. Des actions à court et moyen termes sont mises en place : courrier d'excuse à l'usager ayant interpellé le prestataire, rappel à l'ordre du chauffeur identifié, message d'informations sur le sujet aux salariées et salariés pour rappel, hypothèse d'une campagne de communication élargie sur le moyen terme.



Dans le cas d'une situation révélant un traitement discriminant sur un champ de compétence de la collectivité

La direction égalité en rend compte et remonte la situation à la direction concernée.

Exemple de situation : Plusieurs acteurs du RAVADis remontent une situation d'agression transphobe dans un quartier. Les acteurs du territoire partagent leurs difficultés à accompagner le dialogue et demandent un appui.

Pré-qualification de la situation : injures dans l'espace public à caractère discriminatoire lié à l'identité sexuelle.

Traitement de la situation : la victime est orientée vers NOSIG, le centre LGBTQIA+ de Nantes, pour une écoute et un soutien. En parallèle, les acteurs volontaires du territoire bénéficient d'un appui dans le cadre de la démarche AntidiscrimiNantes. Elle les outille sur la mécanique des discriminations, le droit et les oriente vers des structures pour soutenir et accompagner les victimes.

A savoir



Les compétences et les politiques publiques nantaises sont les suivantes : protection/médiation/sécurité, nouvelles solidarités, ville non sexiste, éducation, jeunesses, engagement citoyen et vie associative, cultures/arts dans la ville, jardins/nature dans la ville, sport.

Les compétences et les politiques publiques métropolitaines sont les suivantes : fabrique de la ville écologique et solidaire, conciliations et usages des espaces publics, habitat/logement/hospitalité, politique de la ville, mobilités, nature et biodiversité, eau, santé, alimentation/agriculture, économie et emploi responsable, soutien à la recherche et à l'innovation, rayonnement/ouverture au monde, longévité, numérique responsable, patrimoine et mémoires.